



**HAL**  
open science

# L'écocertification : une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial ? Réflexions à partir de l'exemple du Viêt Nam

Amélie Robert, Nghị Trần Hữu

## ► To cite this version:

Amélie Robert, Nghị Trần Hữu. L'écocertification : une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial ? Réflexions à partir de l'exemple du Viêt Nam. Cahier du GHFF forêt, environnement et société, 2023, 33, pp.69-76. hal-04142355

**HAL Id: hal-04142355**

**<https://hal.science/hal-04142355>**

Submitted on 5 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'écocertification : une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial ?

## Réflexions à partir de l'exemple du Viêt Nam

Amélie Robert<sup>1</sup> et Tran Huu Nghi<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ingénieur de recherche contractuel, Université de Tours, UMR CITERES (CNRS, Université de Tours)

amelie.robert@univ-tours.fr

<sup>2</sup> Directeur, Tropenbos Viêt Nam, Huê

nghi@tropenbos.vn

**Référence de l'article :** Robert A. et Tran Huu N., 2023, « L'écocertification : une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial ? Réflexions à partir de l'exemple du Viêt Nam », *Cahier du GHFF* (Groupe d'Histoire des Forêts françaises) Forêt, environnement et société, n° 33, p. 69-76.

Lorsque la Convention pour la protection du patrimoine mondial est définie en 1972, elle reconnaît d'emblée l'existence d'un patrimoine mondial naturel, considérant qu'il importe de « concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels », reprenant là une idée venue des États-Unis<sup>1</sup>. Derrière cela, c'est une vision de la nature qui se répand, celle d'un bien hérité, commun à l'Humanité et qu'il importe de préserver pour les générations futures. On la retrouve quelques années plus tard dans la notion de développement durable, qui est mentionnée pour la première fois dans le rapport Brundtland (1987<sup>2</sup>) et s'impose lors de la conférence de Rio. Celle-ci s'ouvre en 1992, « dans un contexte de psychose face à la menace de disparition radicale et rapide d'un des plus grands biomes forestiers du globe, la forêt tropicale »<sup>3</sup>. L'Asie du Sud-Est est particulièrement concernée par le recul de cette dernière ; aucun de ses pays n'est épargné. Les sources statistiques l'attestent, « même si elles doivent être maniées avec précaution au regard de leur fiabilité contestable »<sup>4</sup>. Ainsi, en 1990, la forêt n'est plus présente que sur 49 % du territoire, alors que, « vers la fin des années 1940, parmi les grandes régions du monde tropical, c'est l'Asie du Sud-Est qui détenait encore la plus forte proportion de terres encore recouvertes de forêt, soit quelque 70 % »<sup>5</sup>. Le recul est surtout intervenu entre 1970 et 1990 – la perte fut de 17 points, contre 4 points entre 1940 et 1970<sup>6</sup>. En l'occurrence, le Viêt Nam figure parmi les pays qui connaissent une forte baisse ; surtout, il est celui dont le taux de couverture forestière est le plus bas en 1990 : 17 % de la superficie nationale<sup>7</sup>, alors qu'il était

---

<sup>1</sup> <https://whc.unesco.org/fr/convention/>

<sup>2</sup> Gro Harlem Brundtland, *Our common future*, World Commission on Environment and Development, New York, Oxford University Press, 1987, 400 p.

<sup>3</sup> Paul Arnould, « L'écocertification ou la guerre des labels : vers une nouvelle géopolitique forestière ? », *Annales de Géographie*, t. 108, n° 609-610, 1999, p. 567-582, <https://doi.org/10.3406/geo.1999.2067>.

<sup>4</sup> Amélie Robert, « Les milieux forestiers : une diversité menacée », dans C. Pierdet et E. Sarraute (dir.), *L'Asie du Sud-Est. Une géographie régionale*, CAPES / Agrégation, Paris, Ellipses, 2019, p. 169-185.

<sup>5</sup> Rodolphe de Koninck, « La logique de la déforestation en Asie du Sud-Est », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 204 : « Déforestation en Asie du Sud-Est », 1998, p. 339-366.

<sup>6</sup> Robert, 2019.

<sup>7</sup> de Koninck, *op. cit.*

de 43 % en 1943<sup>8</sup>. Dans ce contexte de recul des forêts tropicales à l'échelle mondiale, l'un des moyens d'action envisagé, pour préserver ce patrimoine naturel menacé, est l'écocertification<sup>9</sup>. Paul Arnould en évoque l'ambiguïté : « [le terme] débute par la racine éco qui évoque dès l'abord les deux disciplines rivales que sont l'écologie et l'économie. Il y ajoute certification qui connote tout la fois la certitude, l'assurance et le contrat fiable »<sup>10</sup>. C'est en fait une « reconnaissance de la conformité de la gestion d'un milieu naturel (ex. : une forêt) à des critères écologiques ou environnementaux, voire à des normes, se rapportant au concept de développement durable »<sup>11</sup>, mais avec des implications économiques aussi. Plusieurs organismes s'en sont emparés à travers le monde, se livrant une « guerre des labels »<sup>12</sup>. Les deux principaux sont :

- FSC (*Forest Stewardship Council* - Conseil de Soutien de la Forêt) : créé en 1993 avec l'appui d'ONG (WWF<sup>13</sup>, Greenpeace et *Friends of the Earth*) ;

- PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes* - Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) : lancé en 1999 par une ONG créée la même année par des propriétaires forestiers européens – il s'agissait de proposer une certification plus adaptée aux forêts européennes que FSC.

Tous deux visent à promouvoir la gestion durable des forêts. Ils s'appliquent à l'échelle mondiale et on peut se demander si l'écocertification constitue une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial, en l'occurrence de la forêt tropicale. Nous nous attarderons d'abord, dans une première partie, sur les enjeux et problématiques de l'écocertification à l'échelle internationale. En nous fondant sur des recherches entamées en doctorat<sup>14</sup> et poursuivies dans le cadre d'une longue collaboration (initiée dès 2004), nous analyserons ensuite, dans une seconde partie, le cas du Viêt Nam et nous verrons alors que la certification concerne surtout de « nouvelles forêts ».

---

<sup>8</sup> Taux mentionné par Paul Maurand (1943), confirmé par Frédéric Durand (1994) qui souligne qu'il s'agit là de l'« estimation la plus courante », qui « a fait l'objet d'un relatif consensus ».

Paul Maurand, *L'Indochine forestière*, Gouvernement général de l'Indochine, Institut des Recherches agronomiques et forestières de l'Indochine, Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1943, 254 p.

Frédéric Durand, *Les forêts en Asie du Sud-Est : Recul et exploitation. Le cas de l'Indonésie*, Paris, L'Harmattan, 1994, 411 p.

<sup>9</sup> Arnould, 1999.

Moïse Tsayem Demaze et Jean-Marie Fotsing, « La déforestation tropicale dans le contexte de la mondialisation des risques climatiques et écologiques : outils d'évaluation et de suivi », *Espaces tropicaux et risques, du local au global*, Presses universitaires d'Orléans et IRD éditions, 2004, p. 431-445.

Charlotte Gisèle Koua Eloundou, Moïse Tsayem Demaze et Yamna Djellouli, « Certification forestière et gestion durable des forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale », dans Antoine Da Lage *et al.* (dir), *L'après développement durable. Espaces, Nature, Culture et qualité*, Paris, Ellipses, 2008, p. 137-147.

<sup>10</sup> Arnould, 1999.

<sup>11</sup> Antoine Da Lage et Georges Métaillé (dir.), *Dictionnaire de biogéographie végétale*, Paris, CNRS éditions, 2000, 580 p.

<sup>12</sup> Arnould, 1999.

<sup>13</sup> WWF : *World Wide Fund for Nature*.

<sup>14</sup> Amélie Robert, *Dynamiques paysagères et guerre dans la province de Thừa Thiên Huế (Viêt Nam central), 1954-2007 - Entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales*, Thèse de doctorat soutenue le 3 décembre, sous la direction de J.-P. Amat, Université Paris-Sorbonne, 2011.

## 1. Enjeux et problématiques de l'écocertification à l'échelle internationale

L'écocertification renvoie à des enjeux et problématiques qui concernent plus largement la patrimonialisation de la forêt. Son apparition marque le début de la mondialisation des questions environnementales et notamment forestières, même si d'autres éléments ont pu la précéder – on pense là aux parcs nationaux qui se sont multipliés dans le monde, comme forme universelle de préservation de la nature. Mais l'écocertification ne tarde pas à montrer ses limites et pour cause : s'il s'agit de distinguer le bois issu de forêts gérées durablement, c'est d'abord pour répondre à la demande de consommateurs de pays du Nord<sup>15</sup>, de plus en plus soucieux de la préservation de l'environnement, quitte à imposer une idée de la nature et à se méprendre sur les enjeux locaux réels. Il faut dire que les forêts sont au centre d'une pluralité d'enjeux et d'une diversité de représentations qui rendent d'ailleurs problématique toute « option de [...] patrimonialisation des forêts pour le compte de l'humanité [surtout] dans les territoires où les populations en dépendent encore étroitement »<sup>16</sup>. En l'occurrence, les enjeux sont bien différents entre pays des Suds et pays du Nord. Dans le cas de l'écocertification, il en résulte des mesures « spectaculaires sur le plan symbolique » mais « quasiment inefficaces » car ignorant les causes de la déforestation<sup>17</sup>.

Si l'on prend l'exemple du Viêt Nam, le recul des forêts a été important jusqu'aux années 1990 mais il visait d'abord à répondre aux besoins des populations locales, en bois d'œuvre et de chauffe ainsi qu'en terres agricoles<sup>18</sup>. L'exploitation visait ainsi d'abord l'autoconsommation. Elle ne s'orientait vers la vente que pour répondre à la demande des habitants de la plaine. En effet, quand bien même l'exploitation commerciale avait pu être introduite par les colons à l'époque coloniale (1885-1954), elle n'est restée que limitée. Ainsi, localement, le recul de la forêt est d'abord imputable aux populations locales, ce même si leurs outils sont rudimentaires, manuels et le transport s'effectue par des voies d'eau surtout. Ce sont ainsi les forêts les plus proches des villages qui sont exploitées mais, peu à peu, elles s'éloignent et de plus grandes distances doivent être parcourues, jusqu'à 15-20 km des villages ; l'exploitation devient alors sélective, au profit des essences les plus précieuses. La comparaison de cartes d'occupation des sols, dressées à partir d'images satellites Landsat, atteste de ce recul de la forêt entre 1975 et 2003, dans la province de Thua Thiên Huê, située au Centre-Viêt Nam : il concerne d'abord les vallées habitées et leurs proches versants<sup>19</sup>.

Au regard de l'exemple vietnamien, on perçoit bien vite l'inadéquation de l'écocertification à la réalité de l'exploitation forestière dans les pays des Suds : elle concerne le bois d'œuvre destiné à être vendu, quand les coupes visent d'abord à satisfaire les besoins de ceux qui les pratiquent ; plus encore, elle n'est vraiment requise que lorsque ce bois est exporté – “In Vietnam's domestic market, it is not necessary to obtain forest certification”<sup>20</sup>. Elle échoue

---

<sup>15</sup> Arnould, 1999.

<sup>16</sup> Fernande Abanda Ngoni, « La forêt, un patrimoine commun de l'humanité ? Réflexion sur les conflits de représentations de la forêt à l'aune de sa patrimonialisation », *Éthique publique*, vol. 19, n° 2 | 2017, 2017, <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2999>.

<sup>17</sup> Arnould, 1999.

<sup>18</sup> Robert, 2011.

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> Seiji Iwanaga, Dang Thai Duong, Ho Thanh Ha and Nguyễn Van Minh, “The tendency of expanding forest certification in Vietnam: case analysis of certification holders in Quang Tri province”, *JARQ*, n° 53 (1), 2019, p. 69-80.

ainsi à enrayer le recul des forêts. En conséquence aussi, les deux principaux labels, FSC et PEFC, se sont paradoxalement répandus surtout dans les pays du Nord<sup>21</sup> et « les forêts tropicales [apparaissent alors] en marge de la certification forestière »<sup>22</sup> :

« Alors que la certification forestière a été préconisée à l'origine comme moyen de lutte contre la déforestation en milieu tropical et comme outil de gestion durable des forêts tropicales, on observe que les forêts tropicales demeurent quasi absentes dans les registres des organismes de certification forestière. Sur un total de 282 millions d'hectares de forêts certifiées Fsc et Pefc, seuls 13,3 millions d'hectares sont des forêts tropicales, soit seulement 4,7 % de l'ensemble des forêts certifiées par ces deux organismes. »<sup>23</sup>

Ceci se vérifie en Afrique par exemple, notamment en Afrique de l'Ouest, où « la certification forestière reste balbutiante et laborieuse »<sup>24</sup>. Outre une méconnaissance des causes réelles de recul des forêts tropicales, l'explication réside également dans « un climat de désinformation, de méfiance, voire de résistante » qui s'est installé, en raison, en autres, de l'échec de la première expérience au Gabon (en 1996) et d'un « coût jugé élevé »<sup>25</sup> ; c'est là un argument que l'on entend aussi en France et qui se pose, bien sûr, avec plus d'acuité dans les pays des Suds. L'explication est aussi à rechercher dans le fait que les organismes de certification ont d'abord des motivations économiques : ils se concentrent là « où l'attribution de ces certificats est rentable car débouchant sur une plus grande commercialisation des produits bois dans des marchés où les consommateurs sont sensibles aux arguments écologiques » ; « les forêts tropicales et leur gestion durable n'apparaissent plus au centre de [leurs] préoccupations »<sup>26</sup>. Entre les deux principaux labels, une différence est à noter : “The certified forest area and the number of countries in tropical forest area under FSC were larger than PEFC; therefore, it can be said that FSC was the mainstream certification in tropical forest area”<sup>27</sup>, ce qui s'explique par le fait que PEFC a d'abord été défini pour proposer une certification plus adaptée aux forêts européennes.

En 1999, P. Arnould notait que « le terme d'écocertification à peine apparu fait déjà figure idée rebattue et dépassée » et on serait tenté de se dire que ces limites précédemment décrites, constatées à la fin des années 2000, ont porté le coup de grâce à cette initiative censée protéger les forêts tropicales, du moins en promouvoir une gestion durable. Pour autant, à la fin des années 2010, elle demeure active et “the center of forest certification is [still] in Western countries”<sup>28</sup>. Plus encore, l'écocertification est désormais en plein essor dans certains pays tropicaux, en l'occurrence en Asie du Sud-Est, avec en tête le Viêt Nam.

## 2. Le cas du Viêt Nam ou la certification de « nouvelles forêts »

À la fin des années 2000, au Viêt Nam comme dans les autres pays des Suds, la certification forestière n'en est qu'à ses débuts ; ceux-ci y ont été initiés par le Groupe de travail

---

<sup>21</sup> Moïse Tsayem Demaze, « Les forêts tropicales en marge de la certification forestière », *Bois et forêts des Tropiques*, n° 296, 2008, p. 83-98.

Kouna Eloundou *et al.*, *op. cit.*

Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>22</sup> Tsayem Demaze, *op. cit.*

<sup>23</sup> Tsayem Demaze, *op. cit.*

<sup>24</sup> Kouna Eloundou *et al.*, *op. cit.*

<sup>25</sup> *Id.*

<sup>26</sup> Tsayem Demaze, *op. cit.*

<sup>27</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>28</sup> *Id.*

national sur la gestion forestière durable qui, soutenu notamment par WWF et GTZ<sup>29</sup>, a pourtant été établi dès la fin des années 1990<sup>30</sup>. Ce n'est en fait que plus récemment qu'un Institut de recherche pour la gestion forestière durable et la certification forestière a été créé, en se fondant sur ce groupe de travail<sup>31</sup>. En août 2007, 138 entreprises vietnamiennes sont certifiées, alors qu'en 2005 elles n'étaient que 60<sup>32</sup>; on notait alors que "the number is continually increasing"<sup>33</sup>. Toutes ces entreprises détenaient le même certificat, celui de FSC, seul organisme certificateur actif au Viêt Nam en 2006. Quant aux surfaces forestières concernées, elles apparaissaient bien négligeables : 9 900 ha ou 9 100 ha, selon les sources<sup>34</sup>, de forêts plantées d'acacias et d'eucalyptus, appartenant à une coentreprise japonaise, Quy Nhon Forest Plantation Limited Company. Dans la province de Thua Thiên Huê, seul le Centre du bois français de Thiérarche souhaitait *a priori* s'engager dans cette direction en 2005<sup>35</sup>. Pourtant, le mouvement se développait indéniablement<sup>36</sup>, même si, encore récent, il se heurtait à certaines difficultés. Comme ailleurs, certains fabricants refusaient en l'occurrence de se lancer dans cette direction, en raison du coût élevé et des nombreuses procédures nécessaires<sup>37</sup>.

Dix ans plus tard, la donne a changé : le Viêt Nam est le pays d'Asie du Sud-Est qui a enregistré la plus forte progression de la certification (+ 554 % entre 2012 et 2017<sup>38</sup>). Mais comme déjà à la fin des années 2000, ce n'est pas la forêt tropicale, « naturelle », spontanée, qui est concernée ou elle ne l'est que marginalement ; ce sont plutôt de « nouvelles forêts », comme Paul Arnould<sup>39</sup> les qualifie, celles-là même qui nous amènent à nous questionner sur nos représentations de la nature<sup>40</sup> : ce sont des forêts artificielles, fortement anthropisées car plantées. En l'occurrence, au Viêt Nam, sont essentiellement certifiées des plantations d'acacias. On est ainsi bien loin d'un objectif de préservation du patrimoine forestier, puisque

---

<sup>29</sup> GTZ : *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (agence allemande pour la coopération technique).

<sup>30</sup> Robert, 2011.

<sup>31</sup> Processing, Trade and Marketing of Forest Products in Vietnam, *Sustainable Forest Management and FSC National Standard in Vietnam*, [http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com\\_content&task=view&id=129&Itemid=1](http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com_content&task=view&id=129&Itemid=1), 2009, consulté le 18/05/2009.

<sup>32</sup> Processing, Trade and Marketing of Forest Products in Vietnam, *Status of FSC Chain of Custody (Coc) Certification in Vietnam*, [http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com\\_content&task=view&id=116&Itemid=36](http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com_content&task=view&id=116&Itemid=36), 2009, consulté le 18/05/2009.

<sup>33</sup> FTA (Forest and Trade Asia), 2006, *Certification in Vietnam*, <http://www.forestandtradeasia.org/guidance/Vietnam/English/41/129/>, 2006, consulté le 30/10/2006.

<sup>34</sup> Processing, Trade and Marketing of Forest Products in Vietnam (2009, *Status of FSC Forest Certification in Vietnam*) donnait une superficie de 9 900 ha, contre 9 100 ha selon FTA (2006).

<sup>35</sup> Robert, 2011.

<sup>36</sup> La compagnie FOREXCO Quang Nam, soutenue par WWF et IKEA, espérait aussi recevoir la certification forestière FSC en 2008. Par ailleurs, le WWF travaillait sur les possibilités de certification FSC pour de petits propriétaires de plantations forestières ; 5 entreprises forestières étatiques, situées dans 5 provinces différentes, n'incluant pas Thua Thiên Huê, s'engageaient aussi dans cette voie, grâce au soutien du programme forestier germano-vietnamien (Processing, Trade and Marketing of Forest Products in Vietnam, 2009, *Status of FSC Forest Certification in Vietnam*).

<sup>37</sup> Processing, Trade and Marketing of Forest Products in Vietnam, *FSC Certification*, [http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com\\_content&task=view&id=46&Itemid=36](http://www.ptm.org.vn/index.php?option=com_content&task=view&id=46&Itemid=36), 2009, consulté le 18/05/2009.

<sup>38</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>39</sup> Paul Arnould, « Nouvelles forêts, vieilles forêts, forêts de l'entre-deux (XIXe et XXe siècles) : rationalité économique et fertilité symbolique », dans Andrée Corvol (dir.), *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2004, p. 253-277.

<sup>40</sup> Amélie Robert, « Les plantations forestières, catalyseurs de tensions sur ce qui fait nature pour les acteurs sociétaux », *Cahier du GHFF (Groupe d'Histoire des Forêts françaises) Forêt, environnement et société*, n° 31, 2021, p. 67-82.

l'apparition de ces plantations est récente : l'essor, considérable dans ce pays, commence dans les années 1990<sup>41</sup> et il se poursuit – entre 2006 et 2015, la surface des plantations forestières est passée de 2,5 millions d'hectares à 3,9 millions d'hectares<sup>42</sup>. Les acacias plantés sont surtout des hybrides, dont les espèces parentes sont originaires d'Australie (*A. mangium* et *A. auriculiformis*). Ils sont multipliés en pépinière, par bouturage, de sorte qu'on peut parler de clones. Ils sont ensuite plantés sur de vastes étendues, en peuplements monospécifiques, formant des « forêts » qualifiées d'économiques. Ces formations végétales artificielles s'opposent ainsi aux forêts denses tropicales, lieux de forte biodiversité, ancestrales, spontanées, sans être véritablement naturelles : elles sont en effet loin d'être indemnes de toute pression anthropique. Au Viêt Nam, ces forêts se sont en fait fortement raréfiées. Leur exploitation s'est alors largement abaissée, par contrainte législative mais aussi – surtout – en raison de leur éloignement par rapport aux vallées habitées, de leur relégation dans des zones inaccessibles<sup>43</sup>. La certification ne peut ainsi plus vraiment s'y appliquer : sur 31 forêts certifiées FSC au Viêt Nam, 3 seraient des forêts spontanées, 28 des plantations forestières, dont 27 peuplées d'acacias<sup>44</sup>. À l'inverse des forêts spontanées, les plantations d'acacias ont fortement progressé, remplaçant surtout des étendues de savanes – même si elles ont aussi pu remplacer des formations préforestières. Formées d'arbres à croissance rapide, elles sont exploitables six ans après plantation, offrant des revenus à court terme. Elles ont aussi permis une hausse rapide de la superficie « forestière » vietnamienne, permettant au pays de retrouver un taux de « boisement » comparable à celui des années 1940 et de se distinguer parmi les pays de la zone intertropicale : il est l'un des rares pays à voir sa superficie forestière progresser<sup>45</sup>. L'écocertification n'est ainsi pas à l'origine de cette hausse, puisque son développement est bien plus récent : ici comme dans d'autres pays tropicaux, elle n'a pas permis de préserver ce patrimoine que constitue la forêt tropicale, échouant ainsi à remplir son objectif initial. Il n'en demeure pas moins qu'elle s'impose aujourd'hui au Viêt Nam.

Dans cette progression de la certification, il faut mentionner le rôle des ONG internationales et étrangères : WWF, SNV<sup>46</sup>, GTZ, JICA<sup>47</sup>. Leurs actions ont aussi été confortées par les autorités vietnamiennes. En 2018, par la décision n° 1288/QĐ-TTg, celles-ci ont défini un système national de certification forestière (*Vietnam Forest Certification Scheme*) qui a été approuvé en 2019 par PEFC. Cette décision démontre l'importance accordée à la certification au Viêt Nam et en effet :

---

<sup>41</sup> Robert, 2021.

Jean-Paul Amat, Phung Tuu Bôi, Robert A. et Trân Huu Nghi, "Can fast-growing species form high-quality forests in Vietnam, examples in Thừa Thiên-Huế province", *Bois et forêts des tropiques*, n° 305 (3), 2010, p. 67-76, [http://bft.cirad.fr/cd/BFT\\_305\\_67-76.pdf](http://bft.cirad.fr/cd/BFT_305_67-76.pdf).

<sup>42</sup> Tek Narayan Maraseni, Hoang Lien Son, Geoff Cockfield, Hung Vu Duy, Tran Dai Nghia, "The financial benefits of forest certification: Case studies of acacia growers and a furniture company in Central Vietnam", *Land Use Policy*, n° 69, 2017, p. 56-63.

Luong T.H., "Forest resources and forestry in Vietnam", *Journal of Vietnamese Environment*, n° 6 (2), 2014, p. 171-177.

MARD, Announcement of the Forest Status in 2015 (Décision n° 3158/QĐ-BNNTCLN, 27 juillet 2016), 2016, 1 p.

<sup>43</sup> Robert, 2011.

<sup>44</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>45</sup> au regard de la carte réalisée par FNSP, Sciences Po - Ceri et Atelier de cartographie, 2014.

<sup>46</sup> *Netherlands Development Organisation*.

<sup>47</sup> Japan International Cooperation Agency.

“Implementing sustainable forest management and forest certification is an important goal of the forestry sector in the period of 2021 – 2030 and a vision towards 2050, directly contributing to Vietnam’s goal of sustainable development, efforts to mitigate and adapt to climate change, especially the goal of achieving net zero emissions in 2050.”<sup>48</sup>

Dans les faits, les motivations sont avant tout économiques. Ainsi l’écocertification s’est-elle éloignée de son objectif initial, de préservation de la forêt tropicale, patrimoine mondial, par la lutte contre la déforestation : elle offre surtout une plus-value économique et la possibilité de vendre à l’étranger. En effet, l’intérêt porté par le Viêt Nam à la certification forestière s’explique par le fait qu’il est récemment devenu un exportateur important, de bois et de meubles, dans le monde, se hissant à la 5<sup>e</sup> place mondiale, à la 2<sup>e</sup> en Asie ; “Vietnam became one of the largest exporters of furniture, starting from 1997 (Website of New Forests), and exported USD 7.1 billion worth of timber products in 2015”<sup>49</sup>. Dans ce contexte, l’écocertification devient un atout, surtout quand le bois ou les meubles sont destinés aux marchés des pays du Nord ; en l’occurrence, le Viêt Nam exporte dans 120 pays, dont les États-Unis, le Japon, l’Union européenne... Ainsi, “increasing the area of certification and certified forest products is part of a strategy to enhance the country’s international reputation and retain or expand markets for processed forest products”<sup>50</sup>. Surtout, depuis 2003, le Viêt Nam doit se conformer au FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*), programme d’action lancé par l’Union européenne pour empêcher l’entrée de bois illégal sur son marché ; ce qui suppose d’attester de l’origine du bois : “Timber products that are certified by FSC or PEFC satisfy this requirement, and these products can, then, be exported to international markets”<sup>51</sup>.

“One of the merits of the forest certification system is the economic benefit due to increases in productivity and stability”<sup>52</sup>. À l’échelle des acteurs toutefois, l’intérêt économique doit être relativisé. Ce sont surtout les compagnies privées propriétaires de forêts, suivies par les entreprises de transformation et de travaux sylvicoles, qui détiennent des certificats, à hauteur respectivement de 47,7 % et 30 % ; les entreprises étatiques n’arrivent qu’ensuite (7 %), suivies par des groupements de ménages (5 %). Les ménages sont pourtant devenus les propriétaires les plus nombreux, suite à la redistribution des terres forestières qui n’étaient auparavant détenues que par les entreprises étatiques (depuis la collectivisation) : environ 44 % des plantations forestières appartiennent ainsi à de petits propriétaires, 1,4 million de familles, dont la surface moyenne est de 1,27 ha<sup>53</sup>. Mais les moyens de ces ménages sont limités et il est ainsi bien plus compliqué pour eux de se lancer dans la certification de leurs plantations forestières. Pourtant, “currently, much of the cost of certification is met by external aid donors”<sup>54</sup>. Mais les résultats d’une étude démontrent bien que :

“When the full costs of certification are included, the benefits to growers of certification are much reduced and potentially negative unless the fixed costs can be spread over a large group of growers. A minimum of group with 3000 ha may be required to make certification cost effective.”<sup>55</sup>

---

<sup>48</sup> <https://vfcs.org.vn/en/home/>, consulté le 11/04/2022.

<sup>49</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>50</sup> Narayan Maraseni *et al.*, *op. cit.*

<sup>51</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>52</sup> *Id.*

<sup>53</sup> Narayan Maraseni *et al.*, *op. cit.*

<sup>54</sup> *Id.*

<sup>55</sup> *Id.*



Les retombées se révèlent moins importantes qu'escomptées : "In recent years, the price difference between the certified and non-certified logs is narrowing and this may discourage farmers from attaining certification"<sup>56</sup>. L'intérêt est en fait plus grand pour les transformateurs, en l'occurrence les scieurs qui tirent de plus grands bénéfices<sup>57</sup>.

Le coût de la certification constitue bien un frein et il pourrait permettre à PEFC de s'imposer car, en reconnaissant les contrôles réalisés par les institutions ou organisations locales, PEFC va pouvoir réduire les frais liés et, par là même, les délais : "This is the reason for the PEFC's spread at a rate double that of FSC's forest certification area, even though the FSC started earlier than the PEFC"<sup>58</sup>. Il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, les motivations sont avant tout commerciales :

"In our focus on the Vietnamese situation of expanding forest certification, all the interviewees answered that higher timber selling prices and access to international markets or domestic channels for sales are the main reasons for obtaining certification."<sup>59</sup>

Pour autant, quand bien même il s'agit d'un argument économique, l'écocertification n'en concourrait pas moins à une prise de conscience environnementale<sup>60</sup> et permettrait de développer une gestion plus ancrée dans la durabilité.

## Conclusion

L'écocertification constitue-t-elle une démarche en faveur de la préservation d'un patrimoine forestier mondial, en l'occurrence de la forêt tropicale ? Il s'agissait bien là de son but. Mais, en retraçant sa genèse, on perçoit bien vite qu'elle se fonde sur une représentation de cette forêt qui est en décalage avec les réalités locales : celle-ci est d'abord exploitée pour répondre à des besoins locaux, avant de l'être dans une optique commerciale ; or, la certification s'applique au bois vendu, destiné surtout aux marchés dont les consommateurs sont sensibles à la gestion durable des forêts et prêts à payer plus cher pour cela. Dans les faits, les enjeux de préservation de la forêt passe bien vite au second plan, dépassés par des enjeux économiques : l'écocertification offre d'abord une plus-value à celui qui s'en réclame. Ainsi, au Viêt Nam, s'applique-t-elle essentiellement aux plantations forestières à croissance rapide, désormais peuplées surtout d'acacias. Les forêts spontanées, elles, ne sont que peu concernées ; et pour cause, leur exploitation est restreinte, contrainte par la législation et surtout empêchée par l'inaccessibilité des forêts restantes. Localement, les ressources forestières sont d'abord utilisées pour répondre à des besoins locaux vitaux et, dans ce contexte, les plantations forestières sont apparues comme une solution : elles offrent des revenus à court terme, y compris aux ménages qui sont désormais de plus en plus nombreux à être propriétaires de terres forestières. Eux sont bien moins nombreux que les compagnies privées à se tourner vers la certification. Celles-ci sont conscientes des avantages économiques qu'elles peuvent en tirer sur les marchés mondiaux, même si l'écart entre bois certifié et non certifié s'est en fait réduit ; les coûts liés constituent toutefois un frein qui ne peut être dépassé qu'à partir d'une certaine surface ou grâce aux aides extérieures qui, pour l'heure, assument ces frais, dans l'objectif de

---

<sup>56</sup> *Id.*

<sup>57</sup> *Id.*

<sup>58</sup> Iwanaga *et al.*, *op. cit.*

<sup>59</sup> *Id.*

<sup>60</sup> *Id.*

promouvoir la certification, gage de qualité car de durabilité – l'enjeu est important pour le Viêt Nam, soucieux de sa renommée en matière de protection forestière<sup>61</sup>.

Ce qui ressort des enjeux qui entourent l'écocertification, c'est aussi qu'elle concourt à la mondialisation d'une forme de nature, à une uniformisation des représentations et des pratiques véhiculées par les ONG internationales. Cette forme de nature qu'elle véhicule est celle de pays du Nord, notamment anglo-saxons, où la forêt est un bien commun mondial qu'il importe de préserver, ou plutôt de gérer durablement. Une telle vision, uniformisée, amène pourtant à négliger les spécificités locales, à faire fi de la diversité naturelle autant que culturelle.

---

<sup>61</sup> Robert, 2011.